

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2256

présenté par

M. François, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	103 813 990	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	103 813 990
TOTAUX	103 813 990	103 813 990
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer les crédits d'un montant de 103 813 990 euros en autorisations et en crédits de paiement de la mission n°01 « Accueil des étrangers primo arrivants » du programme n°104 « Intégration et accès à la nationalité française » vers les crédits de la mission n°03 « Lutte contre l'immigration irrégulière » du programme n°303 « Immigration et asile ». La somme transférée correspond à la différence de crédits entre ces deux missions.

En effet, un récent rapport du Sénat révélait que la mission « Lutte contre l'immigration irrégulière » était sous-dimensionnée et en particulier sous-dotée. Notre pays enregistre seulement 7% d'OQTF exécutées, alors que l'Union Européenne voit la pression migratoire s'intensifier avec une augmentation de 60% des franchissements irréguliers des frontières extérieures en 2021. Un phénomène qui devrait s'accroître dans les prochaines années, vu le contexte géopolitique actuel et la porosité de nos frontières.

L'augmentation du budget de 53.80% prévue par le PLF pour 2024 n'est pas encore suffisante. La stratégie du Gouvernement est catastrophique, puisque que l'indicateur du nombre de retours forcés exécutés, un indicateur pourtant essentiel pour déterminer le budget approprié, ne prévoit pas de cibles entre 2024 et 2026. De plus, il est paradoxal que son budget soit proche de celui de l'accueil des étrangers primo-arrivants. Enfin, l'immigration irrégulière coûte plus qu'elle ne rapporte puisque son surcoût est estimé à 3.77 milliards d'euros.

L'objectif de cet amendement est d'augmenter le budget de la lutte contre l'immigration irrégulière pour doter cette mission d'effectifs et de moyens suffisants pour faire face à la hausse du nombre de dossiers à traiter, qui tend à l'avenir à maintenir un niveau élevé.